

BULLETIN D'INFORMATION

DIRECTIONS GÉNÉRALES DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES,
DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

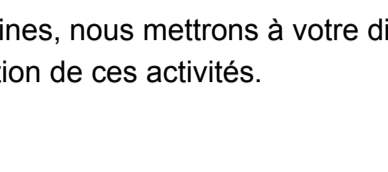
Mot de la sous-ministre

Le temps des fêtes est déjà terminé, et nous tournons notre regard vers la nouvelle année qui nous attend.

J'espère que ces moments de repos auprès de vos proches ont été agréables et qu'ils vous ont permis de revenir à l'essentiel. Je vous souhaite une belle année, durant laquelle les défis se transformeront en heureuses perspectives.

Je tiens à vous remercier à l'avance pour votre engagement et votre collaboration au cours des mois à venir. Avec des équipes aussi performantes aux quatre coins du Québec, le quotidien de nos élèves sera assurément positif et enrichissant.

Bonne année 2025!



Carole Arav
Sous-ministre de l'Éducation

Portes ouvertes des nouvelles écoles

Afin de permettre à la communauté de découvrir les écoles construites au cours des dernières années et la qualité de ces environnements créés pour les élèves, nous vous invitons à organiser des portes ouvertes pour toutes les écoles de la nouvelle génération.

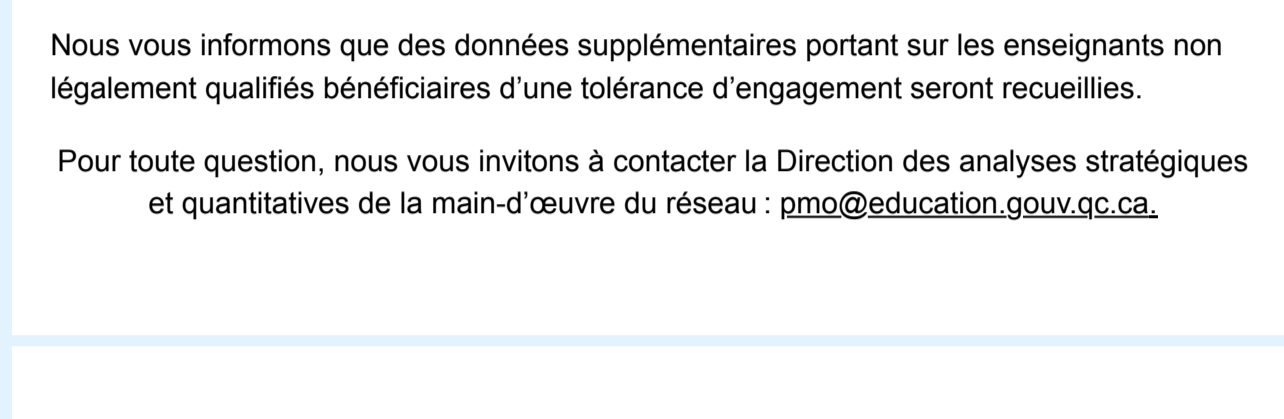
Les portes ouvertes doivent se tenir dans les six mois suivant l'ouverture de l'école, et ce, après son inauguration officielle. Par ailleurs, nous souhaitons que des portes ouvertes aient lieu d'ici la fin de l'année scolaire pour les écoles déjà en service.

Au cours des prochaines semaines, nous mettrons à votre disposition différents outils afin de vous guider dans l'organisation de ces activités.

Aménagement de buttes de neige dans la cour d'école

Les buttes de neige permettent de diversifier et d'enrichir les activités motrices offertes aux élèves au cours de l'hiver. En prévision des signatures et des renouvellements de contrats de déneigement pour la saison hivernale 2025-2026, nous vous demandons de prévoir des buttes de neige aménagées en toute sécurité.

SERVICES ÉDUCATIFS



Tolérances d'engagement des personnes retraitées

Comme vous le savez, le ministre de l'Éducation a invité les personnes retraitées de l'enseignement à signifier leur intérêt à venir prêter main-forte au réseau de l'éducation. À cet égard, rappelons que l'embauche de personnel enseignant légalement qualifié (détenant une autorisation d'enseigner) doit être priorisée. Ainsi, avant de demander une tolérance d'engagement, l'employeur doit s'assurer qu'aucun autre enseignant détenant une autorisation d'enseigner n'est disponible (brevet d'enseignement, permis probatoire d'enseigner, autorisation provisoire d'enseigner ou licence d'enseignement).

De plus, lorsqu'une personne détient une attestation officielle de scolarité délivrée par le ministre de l'Enseignement supérieur ou le ministre de l'Éducation, elle est reconnue par le centre de services scolaire ou la commission scolaire. Selon la situation, il n'est donc pas nécessairement requis de demander à l'enseignant les documents officiels de reconnaissance de scolarité s'ils ont été transmis antérieurement.

Rappel important : collectes de données sur la main-d'œuvre

Les collectes de données sur le nombre de postes à pourvoir reprendront en janvier 2025 et suivront le calendrier établi. Rappelons que les extractions menant à des publications au tableau de bord sont effectuées mensuellement, le deuxième mercredi du mois.

Nous réitérons l'importance pour les équipes des ressources humaines d'effectuer la saisie des données en continu afin de disposer de données fiables.

Nous vous informons que des données supplémentaires portant sur les enseignants non légalement qualifiés bénéficiaires d'une tolérance d'engagement seront recueillies.

Pour toute question, nous vous invitons à contacter la Direction des analyses stratégiques et quantitatives de la main-d'œuvre du réseau : pmo@education.gouv.qc.ca.

Mesures de contrôle : désignation des répondants

Le déploiement du [Cadre de référence sur les mesures de contrôle en milieu scolaire](#) est amorcé. Une structure, chapeauté par le MEQ et la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ), permettra un déploiement harmonisé des pratiques suggérées dans le Cadre pour l'ensemble du réseau scolaire, tout en considérant les réalités locales.

Des répondants gestionnaires et professionnels désignés par leur organisation joueront un rôle central dans l'appropriation du cadre de référence. Accompagnés par la FCSSQ, le MEQ et des intervenants désignés, ils assureront le leadership d'une démarche structurée à implanter graduellement. Cette démarche implique la réalisation d'un état de situation, duquel découleront des actions à mettre en place dans les établissements d'enseignement.

Des fonctions d'intervenants répondants ont donc été ajoutées à la collecte GDUNO. Nous vous demandons de remplir les champs « Gestionnaire mesures contrôle » et « Professionnel mesures contrôle », **d'ici le 7 février 2025**.

Permission à une personne de plus de 18 ans de terminer l'année scolaire

Rappel : un élève mineur qui atteint l'âge de 18 ans avant le 30 juin d'une année scolaire peut poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire dans laquelle il a obtenu sa majorité, sans CAQ ni permis d'études s'il n'était pas tenu d'être titulaire d'un CAQ et/ou d'un permis d'études au moment où il a commencé sa formation et qu'il poursuit son programme en continuité, conformément à l'article 14 du [Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire](#). Cela s'applique également aux élèves mineurs demandeurs d'asile.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le [Guide administratif relatif aux dossiers et aux droits de scolarité exigés des élèves en provenance de l'étranger du Québec](#).

Modification au Règlement sur les autorisations d'enseigner

Une modification au Règlement sur les autorisations d'enseigner est parue le 11 décembre 2024 à la *Gazette officielle du Québec* et est entrée en vigueur le 26 décembre 2024. Les objectifs poursuivis par cette modification sont les suivants :

- Exempter temporairement, jusqu'au 30 juin 2029, les étudiants d'un programme de diplôme d'études supérieures spécialisées et de maîtrise reconnu de l'obligation de détenir des crédits disciplinaires pour l'obtention d'une autorisation provisoire d'enseigner;
- Prolonger des mesures transitoires venant à échéance les 30 juin 2025 et 2027 jusqu'au 30 juin 2029;
- Modifier le Règlement afin de permettre la transmission électronique des demandes d'autorisation d'enseigner;
- Adapter certains articles portant sur le stage probatoire en cohérence avec le Référentiel des compétences de la profession enseignante;
- Ajouter neuf nouveaux programmes de formation à l'enseignement aux fins de l'obtention d'une autorisation d'enseigner :

- Diplôme d'études supérieures spécialisées en éducation préscolaire et enseignement primaire, Université Concordia;
- Baccalauréat en enseignement secondaire Culture et citoyenneté québécoise, Université de Montréal;
- Maîtrise en éducation préscolaire et en enseignement primaire de 60 crédits, Université Laval;
- Deux maîtrises en enseignement des langues secondes de 45 crédits (Français langue seconde, Anglais langue seconde), Université de Sherbrooke;
- Quatre maîtrises en enseignement secondaire de 45 crédits (Français langue d'enseignement, Mathématique, Science et technologie, Univers social), Université de Sherbrooke;

- Rendre permanent le programme de maîtrise en éducation préscolaire et en enseignement primaire de 6 crédits de l'Université de Montréal.

Arrêté ministériel

Le 4 décembre 2024, une nouvelle version de l'[arrêté du ministre de l'Éducation](#) a été publiée à la *Gazette officielle du Québec*. Cet arrêté bonifie les biens et les services que le réseau de l'éducation (incluant les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle) est tenu d'acquiescer exclusivement auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

En cas d'impossibilité du CAG de procéder à un regroupement visé par l'arrêté, les organismes du réseau doivent obtenir l'autorisation du CAG avant de procéder eux-mêmes à l'acquisition de ce bien ou de ce service ou pour acquiescer un bien ou service identifié à l'arrêté dont les particularités ne répondent pas au besoin.

Pour toute question à ce sujet, nous vous invitons à écrire à achat-commun-cag@education.gouv.qc.ca.

RESSOURCES FINANCIÈRES



Devancement des comptes publics du gouvernement du Québec

Le ministre des Vérificateurs généraux (VGQ) du mois de mars 2022 recommandait au ministère des Finances (MFQ) de déployer les mesures nécessaires afin de réduire le délai de production des états financiers consolidés du gouvernement. Le MFQ a adhéré à cette recommandation qui prévoit de finaliser les comptes publics au mois de juillet plutôt qu'à l'automne, et ce, d'ici la fin d'année financière 2025-2026.

Ainsi, afin de mettre à l'essai le plan d'action élaboré par le MFQ en collaboration avec le MEQ et de cibler les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs, la production du trimestriel de 9 mois du 31 mars 2025 sera devancée d'un mois.

Notez qu'à ce sujet, une rencontre virtuelle aura lieu prochainement avec vos directions des ressources financières.

Mesures budgétaires pour l'implantation obligatoire du programme d'études Culture et citoyenneté québécoise

Dans le cadre de l'implantation obligatoire du programme d'études *Culture et citoyenneté québécoise*, une somme est accordée aux organismes scolaires pour libérer le personnel enseignant du primaire et du secondaire et élaborer des formations visant l'appropriation du nouveau programme d'études. Une nouvelle somme est inscrite en bonification à l'enveloppe de la mesure 15001 — Volet 2 pour l'année scolaire 2024-2025.

De plus, la sous-mesure 18012 des règles budgétaires pour les investissements permet l'achat des ensembles didactiques approuvés par le ministre de l'Éducation dont la liste est présentée sur [la page du matériel didactique](#). Par ailleurs, la mesure 15103 permet l'acquisition d'œuvres littéraires ou d'ouvrages documentaires pour la bibliothèque scolaire afin que le personnel enseignant recourt à la littérature jeunesse.

INDICATEURS, STATISTIQUES ET SERVICES NUMÉRIQUES



Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TEIMS) : résultats 2023

Le 4 décembre 2024, l'[Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire \(AIE\)](#) publiait son rapport de l'étude TEIMS 2023. Les résultats portent sur les compétences des élèves de 4^e année du primaire en mathématique et en sciences. Un total de 63 pays et économies ont participé au volet de l'enseignement primaire. Au Canada, l'Alberta, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont participé. Seuls le Québec et l'Ontario se sont impliqués à titre de participants de référence, ce qui leur permet de comparer leurs données avec celles disponibles sur le plan international.

Au Québec, un total de 3 881 élèves, répartis dans 146 écoles, ont participé à l'enquête au printemps 2023. La majorité des élèves de 4^e année du primaire du Québec continue d'atteindre le seuil de base dans les deux domaines. Malgré une diminution de classement général, les élèves québécois maintiennent leur performance au-dessus de la moyenne internationale en mathématique et en sciences et présentent un score supérieur à celui du Canada en mathématique. Le [rapport canadien sera disponible en 2025](#). Des données comparables aux autres provinces participantes seront disponibles à ce moment.

Nous remercions tous les membres du personnel scolaire de leur engagement dans la réussite éducative des élèves du Québec. Nous tenons également à remercier toutes les écoles qui ont pris part à l'étude : ces données nous renseignent quant au rendement des élèves et aux facteurs qui influent sur leur réussite, ce qui nous aide à prendre de meilleures décisions pour l'avenir de notre système d'éducation.

Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA) : résultats 2022

Le 10 décembre 2024, le [Conseil des ministres de l'Éducation du Canada \(CMEC\)](#) publiait les derniers résultats du PEICA 2022. Ces derniers portent sur les habiletés de la population de 16 à 65 ans en littératie, en numératie et en résolution adaptative de problèmes. Un total de 31 pays et économies, en plus des 10 provinces canadiennes, y ont participé.

Au Québec, un total de 3 927 personnes de 16 à 65 ans ont participé à l'enquête entre l'automne 2022 et juillet 2023. Près de 50 % des Québécois de 16 à 65 ans sont performants en littératie et en numératie, tandis qu'un peu plus de 20 % sont peu performants. En résolution adaptative de problèmes, 36 % sont performants et 26 % sont peu performants. À l'échelle canadienne, le Québec se classe 5^e en numératie, tout comme en 2012. Il passe du 9^e au 8^e rang en littératie et est 8^e position en résolution adaptative de problèmes.

Pour toute question concernant ces données, veuillez communiquer avec l'équipe responsable des enquêtes internationales et pancanadienne en éducation : enquetes-internationales@education.gouv.qc.ca.

Création de Clic École - Une application mobile destinée aux parents d'élèves

Tel qu'annoncé en septembre 2022, le gouvernement s'est engagé à rendre disponible aux parents du Québec un outil qui regroupe l'information concernant la vie scolaire de leurs enfants. Ainsi, le ministère de l'Éducation, en partenariat avec la GRICS, conçoit actuellement une nouvelle application mobile visant à simplifier la communication entre les parents d'élèves et les équipes-écoles.

Nous invitons les directeurs généraux, les directeurs généraux adjoints, les responsables des technologies de l'information ainsi que les directions des services éducatifs des centres de service scolaire et des commissions scolaires, à participer au webinaire qui aura lieu le mardi 28 janvier prochain, entre 10 h et 11 h, afin d'en apprendre davantage sur la portée de ce projet, les efforts requis pour sa mise en œuvre et les bénéfices liés à l'adhésion de cette nouvelle application.

Nous comptons sur la collaboration du réseau scolaire pour assurer le succès de ce projet dont le pilotage débutera au cours du printemps 2025 et dont le déploiement progressif à grande échelle est prévu à la rentrée scolaire 2025.

[Inscrivez-vous dès maintenant!](#)

À NOS AGENDAS

Forums en développement durable

Les Forums en développement durable (DD), offerts à l'ensemble du réseau scolaire, ont pour objectif de sensibiliser et d'outiller le personnel enseignant et le personnel scolaire sur différents sujets liés au développement durable. Les Forums DD offerts à l'hiver 2025 sont les suivants :

- Formation sur la démarche de développement durable et les liens entre le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ) et le développement durable (**29 janvier à 10 h**)
- Modernisation de la consigne par ConsignAction (**5 février à 11 h**)
- Écoanxiété : facteurs qui l'influencent et stratégies à déployer pour mieux la vivre par l'Institut national de santé publique du Québec (**18 février à 11 h**)
- Formation sur la démarche de développement durable et les liens entre le PFEQ et le développement durable (**20 mars à 10 h**)
- Consommation responsable : ressources pédagogiques pour enseignants par l'Office de la protection du consommateur (**1^{er} avril à 11 h**)

Tous les forums sont d'une durée de 45 minutes et incluent une période de questions de 15 minutes. Veuillez remplir le [formulaire](#) pour vous inscrire.

Pour toute question : developpementdurable@education.gouv.qc.ca.

Journée du numérique en éducation

Fier du succès de la dernière édition, le MEQ annonce la tenue de la 7^e édition de la Journée du numérique en éducation, le 24 octobre 2025, au Centre des congrès de Sherbrooke.

Comme lors des éditions précédentes, cette journée sera l'occasion de favoriser le développement professionnel du personnel scolaire du réseau de l'éducation. Inscrivez cette journée de formation à votre agenda de 2025!

Vous êtes invités à consulter la [page Web de l'événement](#) ainsi que les médias sociaux pour obtenir tous les détails.

FORMATIONS

Publication de l'offre de formation

L'[offre de formation](#) conjointe de la Direction des programmes d'études en formation générale des jeunes et de la Direction de l'évaluation des apprentissages pour l'hiver 2025 est disponible depuis le 19 décembre dernier.

Ministère de l'Éducation
Québec

1035, rue De La Chevrotière |
Québec (Québec) | G1R 5A5 | Canada |
sous-ministre@education.gouv.qc.ca

[Politique anti-harcèlement](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

Courriel envoyé à : marie.tremblay@example.org